

Communiqué de presse, 29 septembre 2020

---

## **Mesures de la qualité dans les cliniques psychiatriques : nouveaux chiffres disponibles**

**Les résultats actuels des mesures nationales de la qualité de l'ANQ réalisées en psychiatrie stationnaire montrent que l'importance des symptômes des patientes et patients diminue dans toutes les cliniques pendant le traitement psychiatrique. En psychiatrie d'enfants et d'adolescents, la proportion de cas avec au moins une mesure limitative de liberté a diminué par rapport à l'année de comparaison.**

En 2019, 96 cliniques de psychiatrie pour adultes et 32 cliniques de psychiatrie d'enfants et d'adolescents ont participé aux mesures nationales de la qualité de l'ANQ. Pour les patientes et patients stationnaires, les mesures portaient sur l'ampleur de la limitation due à des symptômes physiques et psychiques (importance des symptômes), ainsi que le nombre de mesures limitatives de liberté (MLL). La publication transparente des résultats permet aux cliniques, au sens d'un benchmarking, de se comparer à d'autres fournisseurs de prestations et leur sert de base pour poursuivre le développement de la qualité.

### **Pour la première fois, la psychiatrie pour adultes intègre les résultats de mesure de la psychiatrie forensique**

Dans toute la psychiatrie pour adultes, l'importance des symptômes a diminué pendant le traitement psychiatrique – un avis que partagent à la fois les patientes et patients, ainsi que le personnel soignant. La proportion de cas avec au moins une MLL s'élève à 9,1% dans les cliniques de soins aigus et de premier recours, à 0,8% dans les cliniques spécialisées et à 0% dans les cliniques spécialisées dans le traitement des troubles liés aux addictions.

Les résultats de la psychiatrie forensique sont publiés pour la première fois avec ceux de la mesure 2019 comme quatrième nouveau type de clinique. Ce groupe spécifique, qui fait l'objet d'une évaluation séparée, englobe l'ensemble des patientes et patients en exécution de peines ou de mesures. La proportion de cas avec au moins une MLL est de 38,1%.

### **Moins de mesures limitatives de liberté en psychiatrie d'enfants et d'adolescents**

En psychiatrie d'enfants et d'adolescents, l'importance des symptômes diminue également dans toutes les cliniques pendant le traitement psychiatrique. Par rapport à l'année de comparaison, la proportion de cas avec au moins une MLL a baissé pour s'élever à 10,6%.

Les résultats de mesure sont décrits en détail dans les rapports comparatifs nationaux. Les résultats de chaque clinique peuvent par ailleurs être consultés de manière transparente sur le portail web de l'ANQ.



***Ne convient pas à l'établissement de classements des hôpitaux/cliniques***

*Aucun classement sérieux ne peut être établi à partir des résultats de mesure de l'ANQ. Chaque résultat ne représente qu'un seul aspect de la qualité et ne permet pas de tirer des conclusions sur la qualité globale d'un hôpital/d'une clinique. Les classements établis à partir des résultats de plusieurs mesures de l'ANQ ne sont pas non plus justifiables.*

**Rapports et graphiques**

[Cliniques de soins aigus et de premier recours](#)

[Cliniques spécialisées](#)

[Cliniques spécialisées dans le traitement des troubles liés aux addictions](#)

[Cliniques de psychiatrie forensique](#)

[Cliniques de psychiatrie d'enfants et d'adolescents](#)

**Contact**

Dr Johanna Friedli, responsable Psychiatrie

Tél. 031 511 38 47, [johanna.friedli@anq.ch](mailto:johanna.friedli@anq.ch)

**L'ANQ promeut la qualité dans les hôpitaux et les cliniques**

L'Association nationale pour le développement de la qualité dans les hôpitaux et les cliniques (ANQ) coordonne et réalise des mesures de la qualité dans le domaine des soins aigus, de la réadaptation et de la psychiatrie. Les résultats permettent d'effectuer des comparaisons transparentes au niveau national, à partir desquelles les hôpitaux et les cliniques peuvent développer des mesures ciblées pour améliorer leur qualité. Les membres de l'ANQ sont l'Association faîtière des hôpitaux H+, santésuisse, curafutura, les assurances sociales fédérales, les cantons et la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé. La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) constitue la base des activités à but non lucratif de l'association.

Plus d'informations : [anq.ch](http://anq.ch)